

**MC/2327**

**Original : français  
23 novembre 2011**

**CENTIEME SESSION**

---

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR  
SOUMISE PAR LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR  
SOUMISE PAR LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)**

1. Par lettre datée du 12 novembre 2010, dont une copie est reproduite à l'annexe I, le Secrétaire général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM soit accordé à son organisation. La réponse du Directeur général, datée du 24 février 2011, est reproduite à l'annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la centième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut admettre à ses réunions, à leur demande, des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution correspondant sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

**LETTRE DATEE DU 12 NOVEMBRE 2010 ADRESSEE PAR LE  
SECRETAIRE GENERAL DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC) AU DIRECTEUR GENERAL  
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de me référer à ma correspondance du 09 octobre 2010 référencée No. 2083/CEEAC/SG/10 dont copie ci-jointe,\* pour rappeler ce qui suit :

- 1- La CEEAC est disposée à la mise en place d'un partenariat avec l'OIM ;
- 2- La CEEAC se reconnaît totalement dans les dispositions du Protocole d'Accord proposé à cet effet ;
- 3- La CEEAC ne trouve aucun inconvénient à présenter sa demande d'admission au Statut d'Observateur telle que la pratique de votre Institution le suggère ;
- 4- La CEEAC réitère sa disponibilité à participer aux travaux du Conseil à partir de 2011.

[Formule de politesse]

---

\* Non reproduit.

Annexe II

**LETTRE DATEE DU 24 FEVRIER 2011 ADRESSEE PAR LE  
DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR  
LES MIGRATIONS AU SECRETAIRE GENERAL DE LA COMMUNAUTE  
ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC)**

Monsieur le Secrétaire général,

J'accuse réception de votre lettre du 12 novembre 2010, Réf. N° 2217/CEEAC/ SG/10, par laquelle vous m'informez que la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (C.E.E.A.C.) est disposée à la mise en place d'un partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et à l'établissement d'une relation institutionnelle avec l'OIM.

A cet égard, j'ai pris bonne note de votre souhait d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'OIM. Soyez assuré que je ferai le nécessaire pour que la requête de votre organisation soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Conseil de l'OIM, qui se tiendra en décembre 2011. Un document approprié présentant formellement votre requête sera transmis en temps utile à tous les États Membres et à tous les observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédure relatives à la session du Conseil.

Permettez-moi de vous dire que c'est avec grand plaisir que j'ai reçu la requête de votre organisation sollicitant le statut d'observateur. C'est pourquoi, je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]